

# La Lettre du Maire N° 4



Ville de

Château-Arnoux-Saint-Auban



<https://www.facebook.com/MairieChateauArnouxSaintAuban/>

<http://www.chateau-arnoux-saint-auban.fr/>



06 Janvier 2021

Madame, Monsieur

Par « la Lettre du Maire n° 3 » du 18 novembre 2020, j'ai partagé avec vous notre inquiétude concernant l'annonce de la

**FERMETURE DEFINITIVE  
DE NOTRE BUREAU DE POSTE DE  
PROXIMITE DE SAINT-AUBAN  
AU MOIS DE JUIN 2021**

Aujourd'hui nous sommes déterminés à aller au bout de nos démarches pour défendre le Service Public, ce service si indispensable à tous.

Plus que jamais, nous avons besoin de vous.

C'est pourquoi, comme annoncé, une consultation citoyenne a été mise en place pour recueillir votre avis et votre soutien et ainsi porter au plus haut notre volonté de maintenir ce bureau de Poste à Saint-Auban.

La réglementation nous contraint à l'organiser exclusivement par voie d'internet.

Nous en sommes désolés. Toutefois, nous mettons en place tous les dispositifs nécessaires pour que chacun d'entre vous puisse s'exprimer.

La procédure dématérialisée a été confiée à la Société NEOVOTE.

**Dans les prochains jours, chaque électeur de la Commune** (inscrit au 31 décembre 2020) **recevra un courrier lui notifiant un code personnel et unique permettant ce vote sur le site qui sera précisé.**

Les électeurs qui ne recevront pas ce courrier notamment pour raisons de changement d'adresse, pourront se rapprocher du service communal « élections » qui leur communiquera les démarches pour obtenir le code secret indispensable au vote.

**Cette consultation se déroulera du lundi 18 janvier – 8 heures au dimanche 31 janvier – 23 heures.**

Une seule question devait être soumise au vote, laquelle a été décidée par le Conseil Municipal.

Chaque électeur devra donc répondre à la question suivante par **OUI** ou par **NON** :

**« Etes-vous d'accord pour le maintien du bureau de poste de plein exercice sur Saint-Auban »**

Toutes les personnes disposant d'un ordinateur « privé » pourront voter durant toute la période (18 au 31 janvier) 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

De plus, deux postes informatiques publics seront mis à la disposition de tous, tous les jours ouvrables de la période de consultation (du lundi au vendredi) de 9 h à 12 H :

- ✓ A l'accueil de la mairie à CHATEAU-ARNOUX
- ✓ A la mairie annexe à SAINT-AUBAN.

Toutes les personnes ne disposant pas des moyens nécessaires pour participer sont invitées à se présenter sur ces lieux ouverts munis du courrier de Néovote précisant le code personnel et secret.

Une aide sera apportée sur place par les agents ou les Elus pour faciliter cet avis si important.

Toutes les informations de vote seront également disponibles sur le site et la page Facebook de la Commune.

Les services municipaux se tiennent à la disposition de chacun pour vous apporter les précisions complémentaires.

A l'issue de cette consultation, il sera procédé au dépouillement.

Les résultats seront rendus publics par tous les moyens de communication de la Mairie.

**Soyez convaincus, Madame, Monsieur, que votre avis est primordial.**

**N'hésitez pas à l'exprimer.**

Il en va de l'avenir du Bureau de Poste de Saint-Auban et plus généralement de la défense des services publics sur notre Territoire.

Je sais pouvoir compter sur vous. !

Le Maire,



René VILLARD

